



ALSACE VOSGES
banque & assurances

89/100 INDICE D'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES

La loi Avenir Professionnel du 5 septembre 2018 a instauré un index permettant aux entreprises de mesurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il permet aux entreprises d'afficher leurs avancées dans ce domaine, et, le cas échéant, de mettre en place des actions correctives.

L'index est composé de 5 indicateurs et sa mesure doit être réalisée chaque année, selon un barème allant de 0 à 100 points :

- si le résultat est supérieur ou égal à 75 points : l'entreprise respecte ses obligations ;
- si le résultat est inférieur à 75 points : l'entreprise doit mettre en œuvre des mesures correctives.

Après plusieurs années d'engagement et d'initiatives en matière d'égalité professionnelle, le Crédit Agricole Alsace Vosges est fier d'obtenir une nouvelle fois un résultat bien au-dessus du minimum requis.

"Le niveau de notre index, bien au-delà du minimum attendu, traduit l'efficacité de nos actions pour favoriser l'égalité professionnelle dans notre entreprise. La régularité de ce résultat rend visible notre engagement de longue date."

Valérie Sionnière, Directrice des Ressources Humaines



Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes 2024 au Crédit Agricole Alsace Vosges

	Points obtenus	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1/ Écart de rémunération entre les femmes et les hommes	39	40
2/ Écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes	20	20
3/ Écart de taux de promotion entre les femmes et les hommes	15	15
4/ Taux de salariées augmentées au retour d'un congé maternité	15	15
5/ Répartition sexuée des 10 salariés ayant les plus hautes rémunérations	0	10
Total des indicateurs calculables	89	100
Index (sur 100 points)	89	100



Publication annuelle des écarts de représentation entre les sexes aux postes à hautes responsabilités et au sein des instances dirigeantes de l'entreprise

Pourcentage de femmes parmi les cadres dirigeants : 20.52%

Pourcentage d'hommes parmi les cadres dirigeants : 79.48%

Pourcentage de femmes parmi les membres des instances dirigeantes : 31.76 %

Pourcentage d'hommes parmi les membres des instances dirigeantes : 68.24 %

Nos actions

Elles visent à promouvoir l'évolution des femmes vers les métiers du management et à la conciliation de la vie professionnelle avec la vie privée.

Ainsi, la Direction et les organisations syndicales ont conclu des accords locaux relatifs à l'égalité professionnelle femmes/hommes, au droit à la déconnexion et au télétravail, notamment.

Un plan d'action visant à la mixité professionnelle a été élaboré. Il comprend la vérification systématique de l'équité femmes/hommes dans les attributions d'augmentations individuelles, la mise en place de mesures facilitant l'évolution professionnelle des femmes, notamment vers l'encadrement supérieur, des actions de sensibilisation des managers à la diversité et à la promotion de la mixité...

Diffusé le 26 février 2025